

Le tutorat entre pairs



Jean-Pierre Coenen
Instituteur « *émérite* »

Le tutorat entre pairs



Le tutorat, ce n'est pas nouveau

7000 avant J.C., les enfants de la société aristocratique sont éduqués par des prêtres ou des tuteurs royaux

Aristote l'aurait utilisée pour permettre l'accompagnement du travail de réflexion

Au Ve siècle avant J.C., le philosophe chinois Confucius notait déjà que « l'on apprend mieux de ses pairs que de ses maîtres »

Quintilien soutenait que « celui qui vient d'apprendre était le meilleur des enseignants, et qu'il était l'un des mieux placés pour rendre l'enseignement plus humain, plus moral, plus pratique, et plus profond »

Le tutorat entre pairs



Etymologiquement le terme « tuteur » renvoie à « protéger », « s'occuper de » ou « prendre soin de ».

Le tuteur, la tutrice est donc quelqu'un dont l'attention est particulièrement portée sur une autre personne, qui veille sur elle, s'assure qu'elle ne manque de rien, etc.

Le tutorat entre pairs



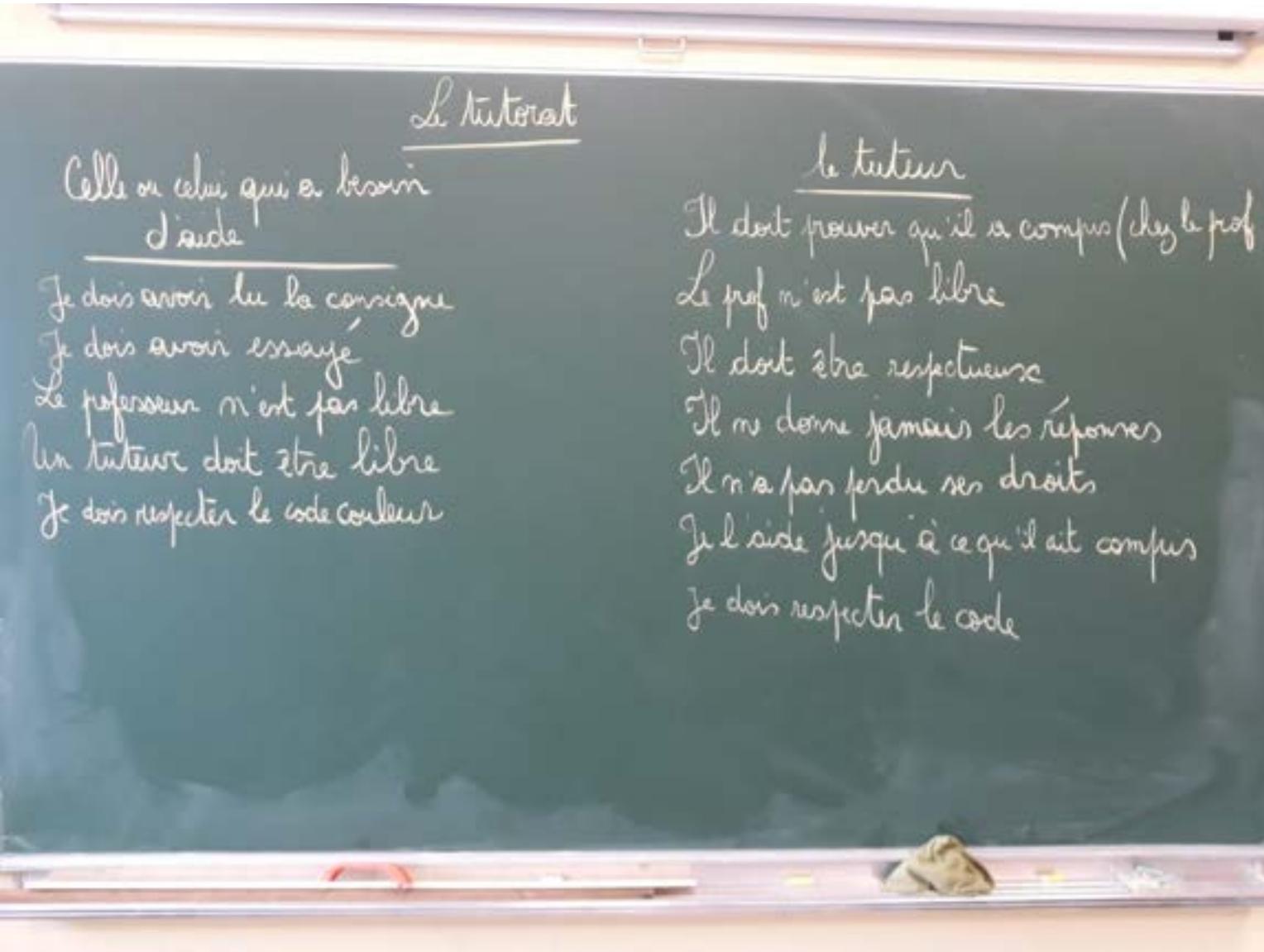
En général, des critères comme l'âge, l'expérience ou le niveau d'habileté, sont utilisés pour choisir les tuteurs.

Ce ne sera pas mon propos.

Un tuteur, une tutrice =

- une personne prête à rendre service
- à se montrer bienveillante à l'égard d'une autre
- pas nécessaire de posséder des titres ou connaissances particulières.
- Tout.e élève est potentiellement tutrice ou tuteur.

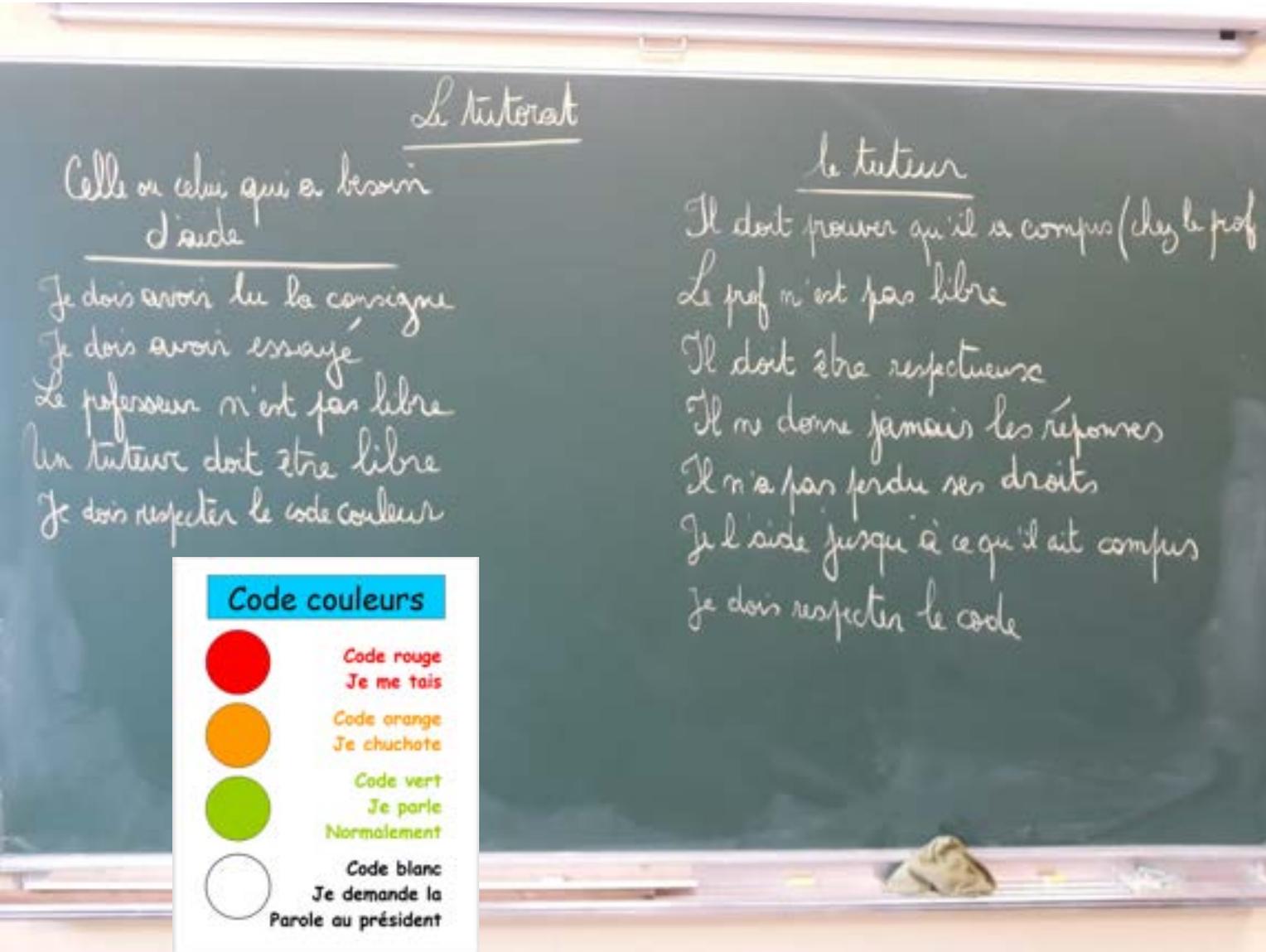
Le tutorat entre pairs



Pour commencer, définir les règles du tutorat en Conseil de coopération



Le tutorat entre pairs



Pour commencer, définir les règles du tutorat en Conseil de coopération

Celles-ci ont été discutées préalablement en équipes de coopération

Le tutorat entre pairs

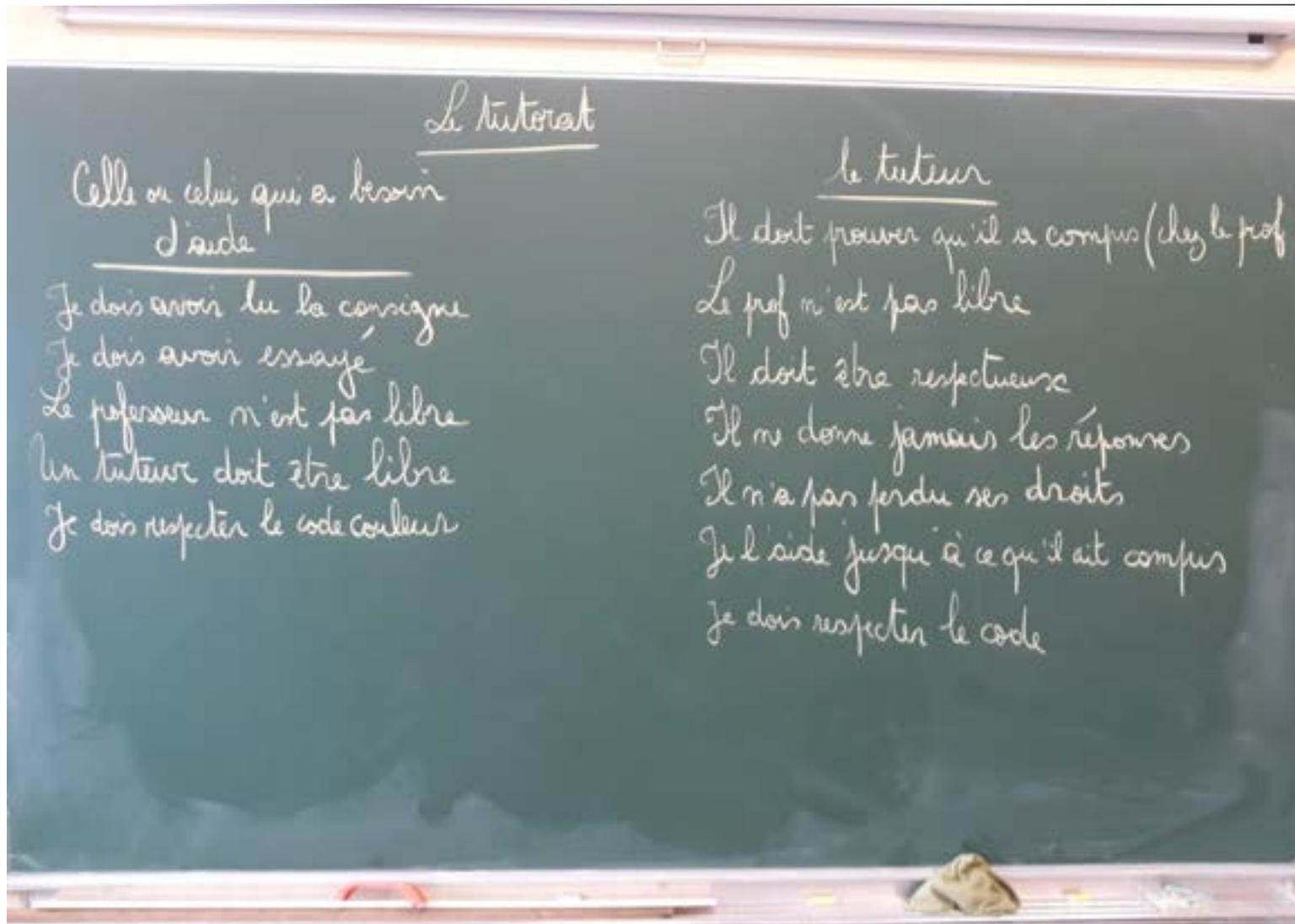


Pour commencer, définir les règles du tutorat en Conseil de coopération

Celles-ci ont été discutées préalablement en équipes de coopération

L'équipe de coopération, c'est le tutorat au long cours

Le tutorat entre pairs



Pour commencer, définir les règles du tutorat en Conseil de coopération

Celles-ci ont été discutées préalablement en équipes de coopération

L'équipe de coopération, c'est le tutorat au long cours

Ces règles ont ensuite fait l'objet de jeux de rôle, suivis de débats avec le groupe

Le tutorat entre pairs

Qu'en disaient les élèves dans la vidéo projetée :

Le tutorat, ça m'aide parce que quand j'ai des difficultés en français ou en math, il y a des gens qui m'aident et alors, je comprends mieux.

J'aide ceux qui ont plus de difficultés pour un ou deux exercices. Mais aider, cela ne veut pas dire « donner la réponse ».

Moi, parfois, j'aide Ryan en français et lui, il m'aide en mathématique.



Le tutorat entre pairs

Le tutorat entre pairs est un système d'enseignement au sein duquel les apprenants s'aident les uns les autres et apprennent en enseignant. Il :

- permet une plus grande participation des élèves à leurs propres apprentissages ;
- renforce le lien social dans la classe ;
- aide au renforcement et à l'acquisition des connaissances ;
- accroît la capacité à apprendre des tuteurs en développant leur capacité à enseigner.



Le tutorat entre pairs

Les effets bénéfiques du tutorat sur les élèves aidés sont bien connus :

sur les apprentissages : questionner ses savoirs, s'approprier des connaissances et des méthodes, construire sa propre démarche de résolution de problème ;

sur les comportements : prendre confiance en soi, communiquer avec autrui, prendre des initiatives, assumer des responsabilités, et développer son autonomie pour faire par soi-même.



Responsabilité et solidarité caractérisent une démarche citoyenne qui enracine l'apprentissage de la démocratie à l'école.

